

Cahier Les paysages

Déclinaison des objectifs de qualité paysagère par unité paysagère

Mont-Louis • Mars 2014



PLAINES DE LA CERDAGNE, DU CAPCIR ET DU HAUT-CONFLENT



Liste des villages concernés : Mont-Louis, La Cabanasse, Planès, La Llagonne situés sur le plateau du Haut-Conflent.

Plaine d'altitude du Capcir : Matemale, Formiguères – Villeneuve de Formiguères, Réal – Odeillo de Réal, Fontrabiouse - Espousouille, Puyvalador-Rieutort.

Plaine d'altitude de Cerdagne : Egat, Targasonne, Bourg-Madame, Nahuja, Sainte-Léocadie, Saillagouse, Estavar, Angoustrine-Villeneuve-les-Escaldes, Ur, Dorres, Llo, Err, Palau-de-Cerdagne, Osseja.

Cf. charte de paysage et d'urbanisme : Basse Cerdagne, Haute Cerdagne, Capcir, Vallée de la Têt et ses affluents.

CONTEXTE

Structures paysagères

Délimités par des versants montagneux, les plateaux d'altitude se caractérisent par un large paysage vallonné, propice aux activités agricoles et à l'élevage. Les villages traditionnels sont installés au débouché des vallées ou à proximité de cours d'eau, légèrement en surplomb, offrant des silhouettes ramassées, en balcon ou en belvédère sur la plaine. Les versants sont aménagés sous forme de terrasses, les plateaux sont cultivés et les abords de ruisseaux et canaux occupés par des prairies bocagères (en Cerdagne et Haut Conflent notamment).

En Capcir, de larges forêts séparent les clairières de chaque village. Quelques fermes traditionnelles ou hameaux parsèment le territoire.

Evolutions

L'attractivité touristique et le développement économique ont conduit à la croissance importante de la majorité des bourgs, surtout au niveau de leur périphérie, sous forme d'habitat individuel, d'opérations immobilières ou de zones artisanales. Cette urbanisation a tendance à s'étendre le long des axes routiers ou de manière diffuse, fragilisant les formes des bourgs traditionnels et les espaces zones agricoles qui les entourent. L'activité agricole perdure de manière importante au niveau des zones irriguées, bocagères le plus souvent, et des zones céréalières. Les anciennes terrasses présentes sur les versants sont devenues des terres de parcours.

Structures paysagères caractéristiques et objectifs de qualité paysagère

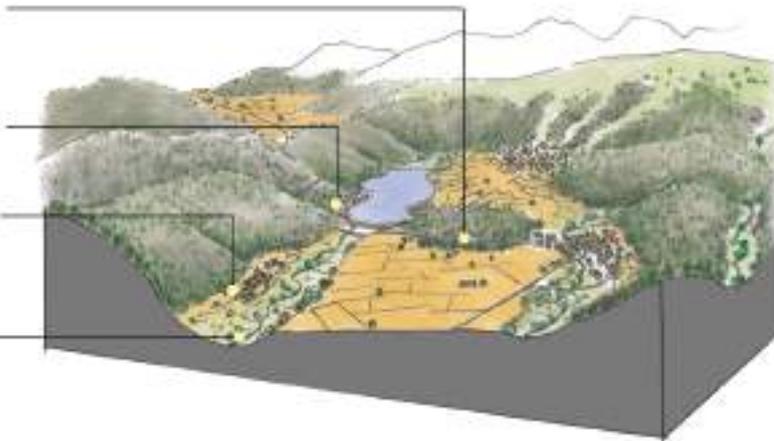
PLATEAU DU CAPCIR

Espaces forestiers : intégrer la dimension paysagère et environnementale à l'exploitation, favoriser la mixité des usages (loisirs, exploitation, préservation...)

Urbanisation liée au tourisme : favoriser les formes compactes et limiter le mitage dans les espaces naturels

Villages en limites de forêts : maintenir des espaces agricoles tampons en lisière par des politiques foncières et des aides au maintien de l'activité

Espaces naturels humides des fonds de vallée et d'altitude : préserver la diversité des milieux par des pratiques agricoles durables et des mesures de préservation (MAET...)



PLATEAUX DE CERDAGNE ET DU HAUT-CONFLENT



Extensions des bourgs : densifier les formes, valoriser les caractères architecturaux locaux, optimiser l'intégration des zones et bâtiments d'activités au paysage

Cultures en terrasses autour des villages : préserver l'ouverture des espaces ; restaurer les structures des murets

Bâtiments agricoles épars : assurer leur intégration paysagère ; identifier et préserver le bâti caractéristique

Espace ouvert cultivé entre 2 hameaux ou villages : maintenir des "coupures d'urbanisation", procliner le mitage

Patrimoine remarquable : valoriser les sites emblématiques et leurs abords ; préserver les sites UNESCO et leurs abords

Villages anciens denses à flancs de versants ou au débouché des vallées : respecter leurs silhouettes et leur structure, valoriser les espaces publics des centre-bourgs ; reconstituer les ceintures végétales des villages (vergers, jardins)

Zones de bocage Cerdan liées aux ruisseaux et canaux : préserver l'activité agricole ; entretenir les canaux et les structures du paysage associées (chemins, alignements d'arbres, haies...)

Voies de découverte : mettre en valeur les points de vue, requalifier les lieux d'accueil et les gares du Train Jaune

**OBJECTIFS
DE QUALITE PAYSAGERE**

Concilier développement de l'urbanisation et préservation des espaces naturels et agricoles.

Intégrer dans les pratiques d'urbanisme (documents d'urbanisme, politique foncière, projets opérationnels) les objectifs et les principes suivants :

Formes bâties

- Stopper l'urbanisation linéaire le long des voies de communication, lutter contre le mitage des espaces agricoles et naturels induit par des constructions, infrastructures ou des équipements.
- Maintenir les coupures d'urbanisation entre deux espaces bâtis (entre deux villages, entre villages et hameaux): entre Dorres et le hameau des Escaldes, Angoustrine et le hameau des Escaldes, entre Bourg-Madame et Osséja, entre Estavar et le hameau de Bajande, entre La Cabanasse et le col de la Perche, entre Saint-Pierre-dels-Forcats et La Cabanasse ; entre Err et Saillagouse (Cf. Plan du Parc et détails ci-dessous). Cette liste ne prend en compte que les principales coupures. D'autres coupures sont également envisageables.
- Maintenir des espaces agricoles tampons entre les villages et la forêt (entre Real et Odeillo dans le Capcir - maîtrise du foncier (cf. 1.1.4.).
- Optimiser l'intégration des zones et bâtiments d'activités aux paysages d'entrées de bourgs (implantation des volumes, colorimétrie, accompagnement végétal ...) : Saillagouse, Egat, Err.
- Préserver la ceinture végétale des villages, ou la reconstituer en cas d'extension, afin de gérer la transition entre les espaces bâtis et les espaces agricoles (Err, Osséja, Bourg-Madame, Saint-Pierre-del-Forcats...).

Paysages naturels et agricoles

- Préserver les espaces agricoles fertiles des fonds de vallées et des plaines d'altitudes
- Intégrer la dimension paysagère et environnementale aux pratiques forestières : maintenir des lisières forestières nettes à proximité des villages ; préserver des bouquets paysagers ; améliorer les formes des coupes pour un meilleur respect de l'échelle visuelle, là où les enjeux le justifient (ex. forêt de la Matte).
- Mener des opérations concrètes de préservation ou de restauration des continuités paysagères : plantation de haies pour préserver le bocage cerdan, préservation des bosquets isolés dans le Capcir, etc. (cf. 1.2.3.).
- Assurer l'intégration paysagère des bâtiments d'activités et des bâtiments agricoles (colorimétrie, volumes, implantations, accompagnement paysagers...).
- Préserver les zones humides et la diversité des faciès.

Assurer l'évolution des paysages bâtis tout en préservant leur identité :

- Mobiliser les outils de maîtrise foncière pour réinvestir les friches urbaines sur la plaine d'altitude de Cerdagne (1.2.3.).
- Maîtriser les implantations et les aspects des extensions urbaines en respectant les formes des villages, en balcon ou en versant (Llo en Cerdagne, Mont-Louis en Haut-Conflent, Espousouille, Réal et Puyvalador en Capcir...).

Protéger et valoriser les patrimoines naturel et culturel remarquables :

- Assurer et valoriser les zones tampons des sites classés ou inscrits au patrimoine mondial à travers la mise en œuvre de l'AVAP et du plan de gestion: la citadelle, le cité fortifiée de Mont Louis, ainsi que les zones tampons et les sites militaires liés (les redoutes, les molines, la Tour du Vilar, les batteries, etc...).
- Identifier et préserver les espaces bâtis et les constructions isolées (fermes cerdanes, cabanes pastorales, etc...).
- Réhabiliter les gares du Train Jaune et soigner l'aspect paysager des espaces publics environnants.
- Préserver et valoriser les sites paysagers remarquables (chaos granitique de Targassonne, Four solaire d'Odeillo, tour de la centrale solaire de Thémis,).
- Encadrer et/ou améliorer la gestion de la fréquentation dans les espaces naturels sur les sites de loisirs déjà équipés jouxtant les pôles d'accueil des stations de fond ; les sites aménagés pour la pratique d'activités de pleine nature (espace de loisirs du lac de Matemale et de la forêt de la Matte en Capcir, cols de la Llose et de la Quillane) (cf. 1.2.2)
- Améliorer la qualité paysagère des aménagements liés à l'accueil (parking, chemin, signalisation, etc...) (cf. 2.3.3.).
- Encadrer et/ou améliorer la gestion de la fréquentation dans les espaces naturels sur les sites aménagés pour la pratique d'activités de pleine nature (lac de Matemale) (cf. 1.2.2).

Qualifier les axes de découverte qui structurent le paysage et assurer l'attractivité du territoire :

- Améliorer le paysage et les fonctionnalités des abords des lieux destinés à l'accueil et à l'orientation des visiteurs (cols de La Quillane et de La Perche...), points d'arrêt sur les principaux panoramas, aires de repos, gares de la ligne du Train Jaune, etc.) (cf. 2.3.3.).
- Valoriser les covisibilités depuis le parcours du Train Jaune, les axes de circulation et sur les sites classés ou inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : la citadelle et la cité fortifiée de Mont-Louis.
- Aménager les axes de découverte pour préserver les panoramas et les points de vue (cf. Etude paysagère AVAP Monts-Louis).
- Apporter une valorisation spécifique au niveau des cols de La Quillane et de La Perche.
- Contenir l'urbanisation le long des voies, notamment autour de Mont-Louis.
- Qualifier les éléments à fort impact paysager, visibles depuis les axes routiers : campings, centrales photovoltaïques au sol, décharges, etc.

Requalifier les points de dégradation paysagère :

Réhabilitation des friches touristiques ou agricoles de Bolquère, Sainte-Léocadie, Matemale, Fontrabieuse (hangar agricole) par la mise en place d'outils de maîtrise foncière.

- Requalifier les abords de bâtiments artisanaux ou techniques (abords du Col de la Perche à la Cabanasse et Bolquère, entrepôts du Conseil général à la Cabanasse, carrefour de la route des Bouillouses à la Llagonne, abords de bâtiments artisanaux aux Angles et à Matemale (bâtiment au Camp de la Mata).
- Requalifier des zones d'activités de Saillagouse.
- Requalifier des zones de dépôts de matériaux à Nahuja et Egat et des éléments à forts impacts paysagers (campings, centrales photovoltaïques...).

DÉTAILS DES COUPURES D'URBANISATION

Entre Dorres et le hameau des Escaldes,
Angoustrine et le hameau des Escaldes



Entre Bourg-Madame et Osséja



Entre Estavar et le hameau de Bajande



Entre Err et Saillagouse



Entre Bolquère, le Col de la Perche et La Cabanasse



Entre La Cabanasse et
Saint-Pierre-dels-Forcats



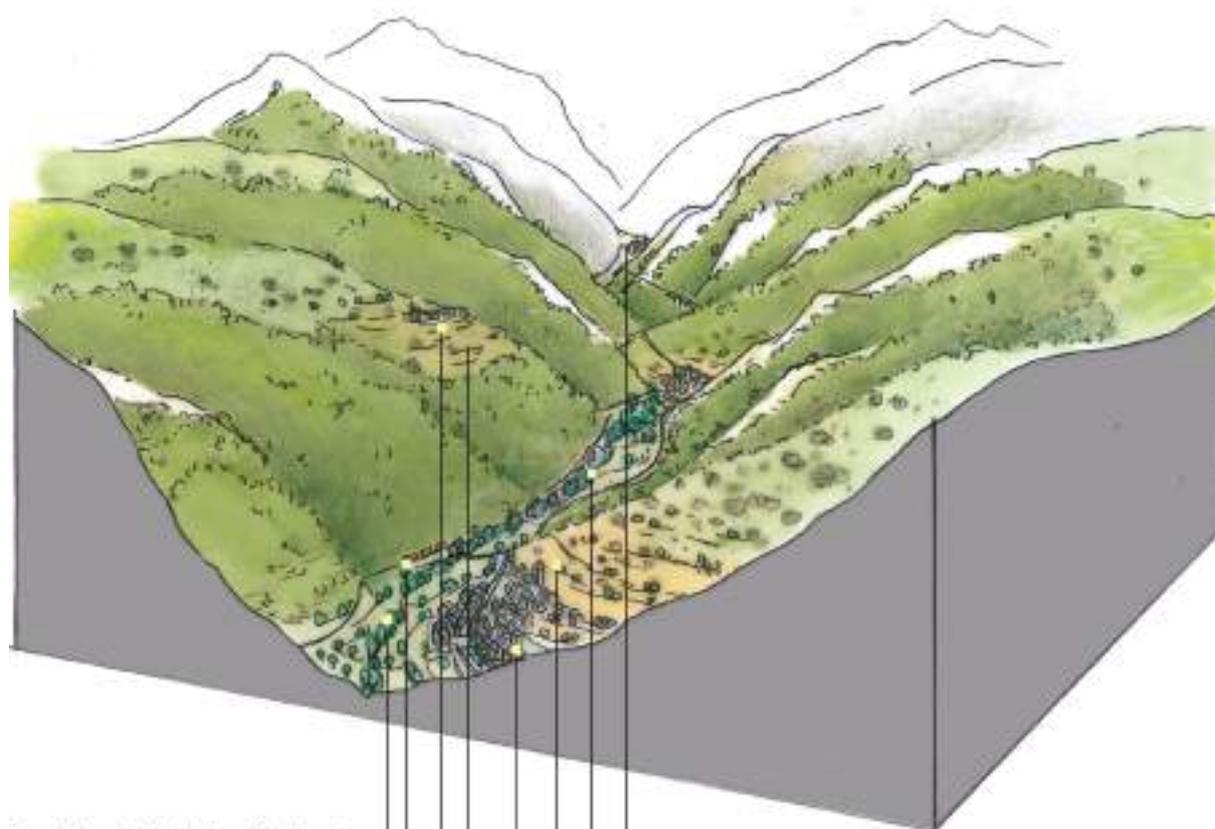
VALLEE DE LA TET



Liste des villages concernés : Sauto - Fetges, Fontpédrouse – Prats Balaguer, Canaveilles - LLar, Olette, Souanyas, Jujols, Serdinya - Joncet, Corneilla-de-Conflent, Villefranche-de-Conflent, Codalet, Oreilla, Ria-Sirach, Thuès-entre-valls.

Cf. Charte de paysage et d'urbanisme concernant la Vallée de la Têt et ses affluents.

Structures paysagères caractéristiques et objectifs de qualité paysagère



Fond de vallée étroite cultivé : préserver l'activité agricole, les haies, les canaux (trame verte et bleue), valoriser les vergers anciens

Ligne du train jaune : revaloriser les paysages en co-visibilité ; améliorer le cadre et les fonctionnalités des gares

Villages en balcon sur la vallée : respecter les silhouettes et les vues principales dans les extensions ; valoriser les typologies et les modèles architecturaux locaux ;

Espace ouvert cultivé autour des villages et des hameaux : maintenir l'activité agricole ; préserver les éléments du patrimoine bâti (murets, cabanes...) ; intégrer les bâtiments agricoles contemporains au paysage

Axes de découverte : mettre en valeur les points de vue et les panoramas ; améliorer les fonctionnalités des lieux d'accueil ; entretenir le patrimoine routier et ferroviaire

Rivière de la Têt : gérer l'entretien des berges, préserver la ripisylve et valoriser les abords (cheminements, espaces de loisirs...)

Zones de terrasses à proximité des villages : favoriser l'ouverture des milieux par le pâturage, réhabiliter les vergers anciens, préserver et restaurer le petit patrimoine caractéristique (murets, cabanes, orris, cortals, canaux, calvaires...)

Bourgs du fond de vallée : requalifier les bâtiments anciens, réhabiliter et mettre en valeur les espaces publics

Traverses et entrées de bourgs de la RN 116 : améliorer la signalétique, réhabiliter les espaces publics liés au cadre de vie et à l'accueil

CONTEXTE**Structures paysagères**

La vallée de la Têt forme un passage étroit et stratégique reliant la plaine du Roussillon aux hauts cantons, sillonné par la route nationale 116 et la voie ferrée du Train Jaune. Les villages se sont installés ou en balcon sur des replats, ou dans le fond de vallée à l'occasion de l'un de ses élargissements, exploitant les versants sous forme de terrasses. Certains éléments de patrimoine ponctuent la vallée : Villefranche de Conflent, fort Libéria, pont Séjourné, pont Gisclard...

Evolution

Les villages connaissent pour la plupart l'influence du bassin de Prades et une croissance démographique assez forte, impactant les espaces agricoles des fonds de vallées, touchés par la déprise (vergers). Les centres bourgs, les traverses et les entrées sont cependant moins investis et méritent une réappropriation des habitants et une remise en valeur qualitative.

**OBJECTIFS
DE QUALITE PAYSAGERE****Concilier développement de l'urbanisation et préservation des espaces naturels et agricoles.**

Intégrer des pratiques d'urbanisme (documents d'urbanisme, politique foncière, projets opérationnels) qui fixent les objectifs et les principes suivants :

Formes bâties

- Soutenir en priorité la réhabilitation des bâtiments pour revitaliser les centres bourgs (cf. 3.1.1.).
- Maintenir des coupures d'urbanisations entre villages, ou village et hameau, le long de la RN116 .
- Préserver de l'urbanisation les vergers, les prairies de fauche et les anciennes terrasses de cultures (cf. 1.2.3.).
- Maîtriser les implantations des extensions urbaines en respectant les silhouettes des villages. Densifier les formes urbaines nouvelles et les raccrocher aux tissus bâtis existants.

Paysages naturels et agricoles

- Préserver les espaces agricoles fertiles des fonds de vallées.
- Valoriser la fauche et le pâturage liés aux pratiques agricoles de fonds de vallées et/ou à préserver d'une urbanisation diffuse à proximité des villes et villages, et les sécuriser par une maîtrise foncière (cf. 1.1.4.).
- Mener des opérations concrètes de préservation ou de restauration des structures paysagères : plantation/ rénovation de vergers, restauration des murets en pierre sèche, entretien des canaux d'irrigation et de leur végétation associée, etc... (cf. 1.3.2.).
- Assurer l'intégration paysagère des bâtiments d'activités et des bâtiments agricoles (colorimétrie, volumes, implantations, accompagnement paysagers...), en particulier ceux perçus depuis les principaux axes de découverte.
- Gérer l'entretien des berges de la Têt en préservant leur ripisylve et en valorisant les abords (cheminements, espaces de loisirs...).

Assurer l'évolution des paysages bâtis tout en préservant leur identité :

- Maîtriser les implantations des extensions urbaines en respectant les silhouettes des villages, en balcon ou en versant (Jujols, Sauto, Canaveilles, Fontpédrouse, Olette, Serdinya...), les vues principales, les lignes de crêtes, les éléments structurels et identitaires (jardins, vergers, franges agricoles...).
- Mener des politiques de réhabilitation de l'habitat ancien afin d'éviter une déstructuration du tissu et de limiter l'habitat vacant (cf. mesure 3.1.1.), en particulier dans les cœurs de bourgs.
- Assurer l'intégration paysagère des bâtiments d'activités (colorimétrie, volumes, implantations, accompagnement paysagers...) et de leurs abords - zone de Ria-Sirach.
- Valoriser les typologies et les modèles architecturaux locaux dans les constructions et les rénovations à travers les règlements d'urbanisme précis et des actions de sensibilisation.

Protéger et valoriser le patrimoine culturel remarquable :

- Assurer et valoriser les zones tampons des sites classés ou inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : les remparts de Villefranche-de-Conflent, la grotte fortifiée de la Cova Bastera et le Fort Libéria par la mise en œuvre d'une AVAP intercommunale.
- Valoriser patrimoine bâti non protégé en réhabilitant des éléments structurants du patrimoine agropastoral : murs de soutènement des terrasses, canaux d'irrigation situés à proximité des villages (Jujols, Fontpédrouse, Canaveilles, Nyer, Olette, Oreilla...).
- Réhabiliter les gares du Train Jaune et soigner l'aspect paysager des espaces publics environnants.
- Préserver et valoriser les ouvrages d'art des axes de communication.
- Pérenniser la qualité de traitement des ouvrages de la route nationale (utilisation de la pierre locale...).

Qualifier les axes de découverte qui structurent le paysage et assurer l'attractivité du territoire :

- Porter une attention particulière sur les paysages bâtis, notamment sur les nouvelles constructions, visibles depuis les axes de découverte, notamment sur les couleurs, les volumes et les matériaux. (cf. 1.1.6.).
- Valoriser les covisibilités depuis le parcours du Train Jaune, les axes de circulation et sur les sites classés ou inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : les remparts de Villefranche-de-Conflent et le Fort Libéria et mettre en place une AVAP intercommunale pour définir la zone tampon.
- Aménager les axes de découverte pour préserver les panoramas et les points de vue (cf. 1.1.6.).
- Assurer la qualité paysagère de l'entrée du Parc au niveau de la commune de Ria : valoriser les points de vue et échappées visuelles, créer des aires de stationnement le long de la route, améliorer les espaces publics, etc. (cf. 2.3.3.).
- Mener des actions de qualification des traversées des villages le long des axes routiers, notamment de la RN116 (travail sur les entrées et sorties de bourgs, la création de stationnements et de traversées piétonnes, la sécurisation des habitants dans la juxtaposition d'éléments urbains et routiers, l'enfouissement des lignes aériennes, priorité de mise en conformité de la publicité) (cf. 1.1.6. et 2.3.3.).
- Requalifier les points de dégradation paysagers et leurs abords (bâtiments d'activités à l'entrée de Ria-Sirach et bâtiments désaffectés à la sortie de Villefranche-de-Conflent côté Ria et site de la Bastide à Olette).

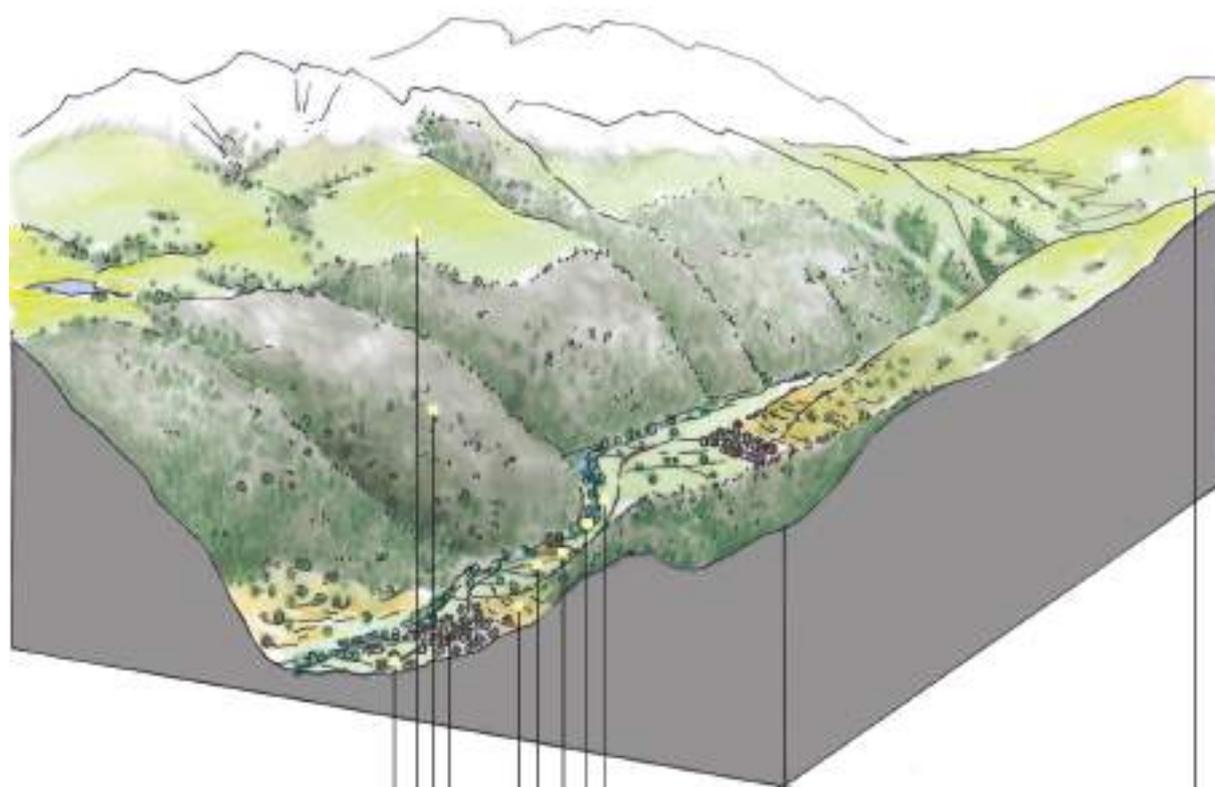
VALLEE DU CAROL ET MASSIF DU CAMPCARDOS



Liste des villages concernés : Porté-Puymorens, Porta, Latour-de-Carol, Enveitg.

Cf. Charte de paysage et d'urbanisme de la Vallée du Carol.

Structures paysagères caractéristiques et objectifs de qualité paysagère



Traverses et entrées de bourgs de la RN 120 : améliorer la signalétique ; valoriser l'accueil et les usages des espaces publics

Zones d'altitude : favoriser l'ouverture des milieux par le pâturage ; valoriser les sites naturels emblématiques et leurs abords en terme d'accueil

Forêt sur les versants : intégrer la dimension paysagère et environnementale aux pratiques forestières

Villages du fond de vallée : densifier les formes urbaines nouvelles et les raccrocher aux tissus bâtis existants ; lutter contre le mitage et l'urbanisation linéaire ; valoriser les typologies et les modèles architecturaux locaux ; intégrer les zones d'activités et bâtiments artisanaux

Fond de vallée étroit cultivé : préserver l'activité agricole des tendances à l'urbanisation ou à l'enfrichement ; reconstituer les trames bocagères

Domaines skiables : valoriser l'intégration des bâtiments et pistes au paysage, préserver les espaces sensibles et aménager les sites d'accueil de manière qualitative

Rivière du Carol : valoriser les abords (cheminements, espaces de loisirs...) ; préserver la ripisylve et l'entretien des berges

Sites culturels emblématiques : valoriser leurs abords et les lieux d'accueil, préserver la ripisylve

Axes de découverte : mettre en valeur les points de vue et les panoramas ; améliorer les fonctionnalités des lieux d'accueil ; entretenir le patrimoine routier et ferroviaire ; valoriser les co-visibilités

Zones de terrasses à proximité des villages : favoriser l'ouverture des milieux par le pâturage, préserver et restaurer le petit patrimoine caractéristique (murets, cabanes, oris, canaux, calvaires...)

CONTEXTE

Structures paysagères

La vallée du Carol et le massif du Campcardos sont situés à l'extrémité nord-ouest de la plaine de Cerdagne et sont frontaliers avec l'Andorre et l'Ariège. Ils offrent un paysage de haute montagne aux vallées escarpées et peu larges, où les villages s'égrènent à l'occasion de ses élargissements. La route nationale 20 et la voie ferrée conduisant au Puymorens marquent fortement la vallée par leurs passages et leurs activités.

Evolution

La partie amont, marquée par un développement lié aux infrastructures et à la station de ski de Porté Puymorens, a conservé un caractère assez sauvage. Dans la partie basse, l'urbanisation se développe de manière plus diffuse aux abords des bourgs, au détriment des espaces agricoles, terrasses et zones bocagères du fond de vallée.

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE

Concilier développement de l'urbanisation et préservation des espaces naturels et agricoles.

Intégrer dans les pratiques d'urbanisme (documents d'urbanisme, politique foncière, projets opérationnels) les objectifs et les principes suivants :

Formes bâties

- Maintenir des coupures d'urbanisation pour conserver des espaces non bâtis entre deux villages ou un village et un hameau (le long de la RN 20 entre Latour-de-Carol et Enveitg) (Cf. Plan du Parc et détails ci-dessous).
- Stopper l'urbanisation linéaire le long des voies de communication ; lutter contre le mitage des espaces agricoles et naturels par des constructions, infrastructures ou des équipements.

Paysages naturels et agricoles

- Préserver les espaces agricoles fertiles des fonds de vallées et des plaines d'altitudes.(cf. 1.1.4.)
- Valoriser la fauche et le pâturage liés aux pratiques agricoles de fonds de vallées, et les sécuriser par une maîtrise foncière et/ou à préserver d'une urbanisation diffuse à proximité des villages (cf. 1.1.4.).
- Porter une attention particulière aux lisières forestières et à la gestion des accrus forestiers.; maintenir des espaces agricoles tampons entre les villages et la forêt - maîtrise du foncier (cf.1.1.4).
- Préserver le bocage en entrée et fond de vallée (cf. 1.2.3.).

Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel remarquable :

- Reconvertir la gare internationale de Latour-de-Carol-Enveitg en soignant l'aspect paysager des espaces publics environnants.
- Encadrer et/ou améliorer la gestion de la fréquentation dans les espaces naturels sur les sites de loisirs déjà équipés jouxtant les pôles d'accueil de la station de ski de Porté-Puymorens ; les sites aménagés pour la pratique d'activités de pleine nature (vallée de Font Vives) (cf. 1.2.2)

Qualifier les axes de découverte qui structurent le paysage et assurent l'attractivité du territoire :

- Porter une attention particulière aux paysages bâtis, notamment les nouvelles constructions, visibles depuis les axes de découverte. Aménager les axes de découverte en préservant les panoramas et les points de vue.
- Mener des actions de qualification des traversées des villages de Latour-de-Carol et Enveitg (travail sur les entrées et sorties de bourgs, enfouissement des lignes aériennes, atténuation de l'impact visuel de la carrière et du campings à proximité de Latour-de-Carol, application de la réglementation en matière de publicité).
- Requalifier les éléments à fort impact paysager, visibles depuis les axes de découverte : campings, décharges, carrières, signalétique, etc.

DÉTAILS DES COUPURES D'URBANISATION

Entre Enveitg et Latour-de-Carol



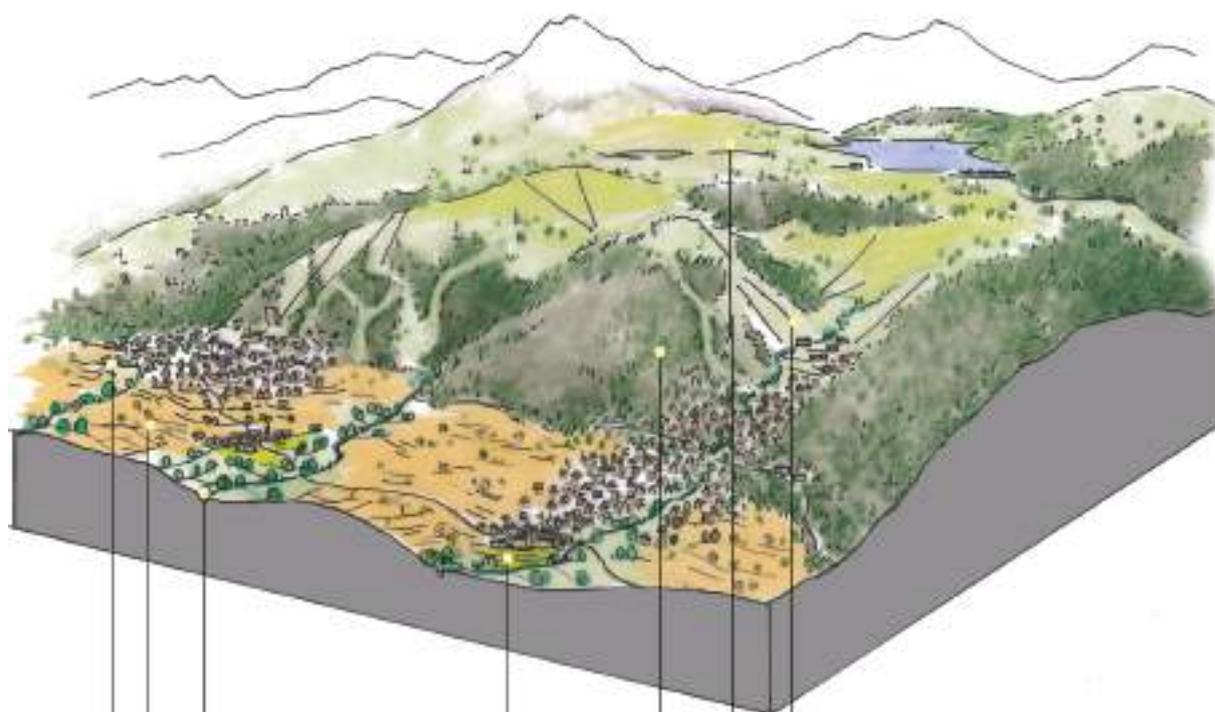
MASSIFS DU PUIGMAL, DU CARLIT ET DU CAMBRE D'AZE



Liste des villages concernés

- Massif du Carlit : Stations de ski de Font-Romeu, de Bolquère, des Angles, de Formiguères et de Puyvalador
- Massif du Puigmal : Valcebollère, station de ski d'Err - Puigmal
- Massif du Cambre d'Azé : Eyne, St-Pierre-des-Forcats

Structures paysagères caractéristiques et objectifs de qualité paysagère



Frange de vergers et jardins en bordure de villages : préserver et reconstituer les plantations dans les extensions urbaines

Zones de bocage Cerdan liées aux ruisseaux et canaux : préserver l'activité agricole ; entretenir les canaux et les structures du paysage associées (chemins, alignements d'arbres, haies...)

Zones de terrasses à proximité des villages : favoriser l'ouverture des milieux par le pâturage ; préserver et restaurer le petit patrimoine caractéristique (murets, cabanes, orris, cortals, canaux, calvaires...)

Urbanisation liée au tourisme : densifier les formes et les raccrocher aux tissus bâtis existants ; lutter contre le mitage ; valoriser les typologies et les modèles architecturaux locaux ; optimiser l'intégration des zones et bâtiments d'activités

Infrastructures et équipements du domaine skiable : préserver les espaces sensibles (zones humides, lignes de crêtes...) des aménagements ; optimiser l'intégration des équipements au paysage et l'aménagement des lieux d'accueil (fronts de neige...)

Zones d'altitude et sites naturels emblématiques : favoriser l'ouverture des milieux par le pâturage ; valoriser les lieux d'accueil (parking, cheminements, signalisation, etc...) et la mixité des usages

Forêts sur les versants : intégrer la dimension paysagère et environnementale aux pratiques d'exploitation ; valoriser et la mixité des usages

CONTEXTE

Structures paysagères

Le Puigmal, le Cambre d'Aze et le Carlit forment trois massifs de haute montagne entaillés par des vallées profondes ou dominés par des plateaux d'altitude d'origine glaciaire (déserts du Carlit). Les vallées se caractérisent par un couvert forestier important sur leurs flancs, de vastes espaces à vocation pastorale en altitude et la présence de stations de sports d'hiver .

Evolutions

La fermeture des zones d'altitude à cause de la déprise agricole ainsi que l'extension importante des constructions liées au tourisme impactent les paysages naturels exceptionnels. La mixité des usages et le partage des espaces doit permettre de concilier le développement touristique de la montagne avec sa préservation.

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE

Concilier développement de l'urbanisation et préservation des espaces naturels et agricoles.

Mener des pratiques d'urbanisme (documents d'urbanisme, politique foncière, projets opérationnels) qui fixent les objectifs suivants :

Formes bâties

- Densifier les formes urbaines nouvelles et les raccrocher aux tissus bâtis existants, optimiser la gestion économe des espaces.
- Lutter contre le mitage des espaces naturels induit par des constructions, infrastructures ou des équipements, en particulier aux abords des sites touristiques ou des stations de ski.
- Maîtriser les implantations des extensions urbaines en respectant les silhouettes des villages, en balcon ou en versant , les vues principales, les lignes de crêtes, les éléments structurels et identitaires (Valcebollère, Bolquère).
- Valoriser les typologies et les modèles architecturaux locaux dans les constructions et les rénovations à travers des règlements d'urbanisme précis.
- Valoriser les modes de circulation et de découverte doux (sentiers de randonnées, voies cyclables...) notamment dans les stations de ski.
- Maintenir les coupures d'urbanisation entre villages et entre villages et hameaux, afin d'éviter une banalisation du paysage par des phénomènes de « conurbation » (entre Bolquère et Font-Romeu, entre Bolquère et le Col de la Perche, entre Egat et Font-Romeu, entreodeillo et Via notamment - Cf. Plan du Parc et détails ci-dessous).
- Assurer l'intégration paysagère des bâtiments d'activité (Bolquère, Font-Romeu, Eyne).
- Requalifier les points de dégradation paysagère (bâtiments et leurs abords au col de la Perche et aux Angles ; friches touristiques de Bolquère).

Paysages naturels et agricoles

- Préserver les zones humides, les systèmes lacustres, les étangs et lacs d'altitude, les ripisylves, les estives et pelouses d'altitude, notamment par une gestion appropriée des sites naturels accueillant du public (cf. 1.2.2.).
- Favoriser l'ouverture des milieux en zone d'altitude par des pratiques agropastorales durables.
- Valoriser la prise en compte du paysage dans la gestion des domaines skiables, en termes d'intégration des bâtiments et des pistes à l'environnement, de préservation des espaces sensibles (lignes de crêtes...) et d'aménagement des sites d'accueil notamment.
- Protéger et valoriser le patrimoine culturel et naturel remarquable
- Valoriser les sites emblématiques et leurs abords, notamment en termes d'aménagement liés à l'accueil.
- Encadrer et/ou améliorer la gestion de la fréquentation dans les espaces naturels sur les sites de loisirs déjà équipés jouxtant les pôles d'accueil des stations de ski alpin et de fond ; les sites aménagés pour la pratique d'activités de pleine nature (Bouillouses et étangs du Carlit, vallée du Galbe, cirque et étangs des Camporells, vallée d'Eyne) (cf. 1.2.2).

DÉTAILS DES COUPURES D'URBANISATION

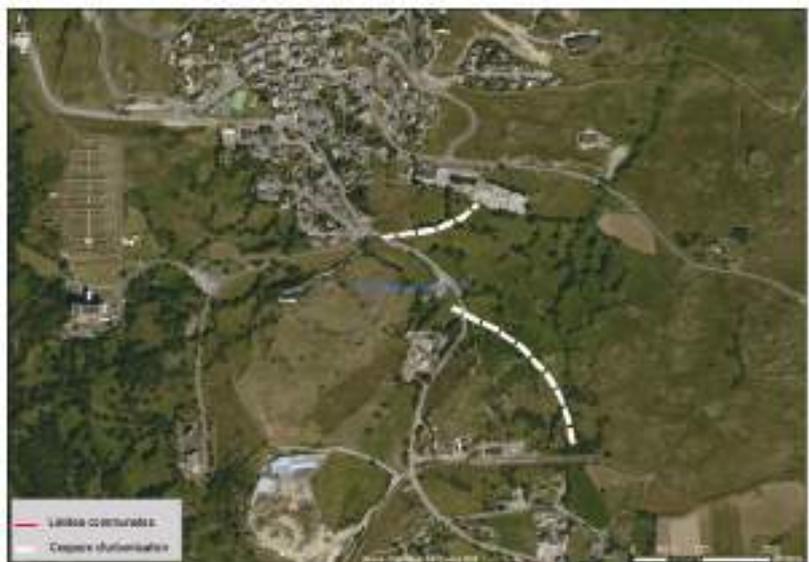
Entre Bolquère et Font-Romeu



Entre Egat et Font-Romeu



Entre Odeillo et Via



MASSIFS DU MADRES ET DE LA CARANCA

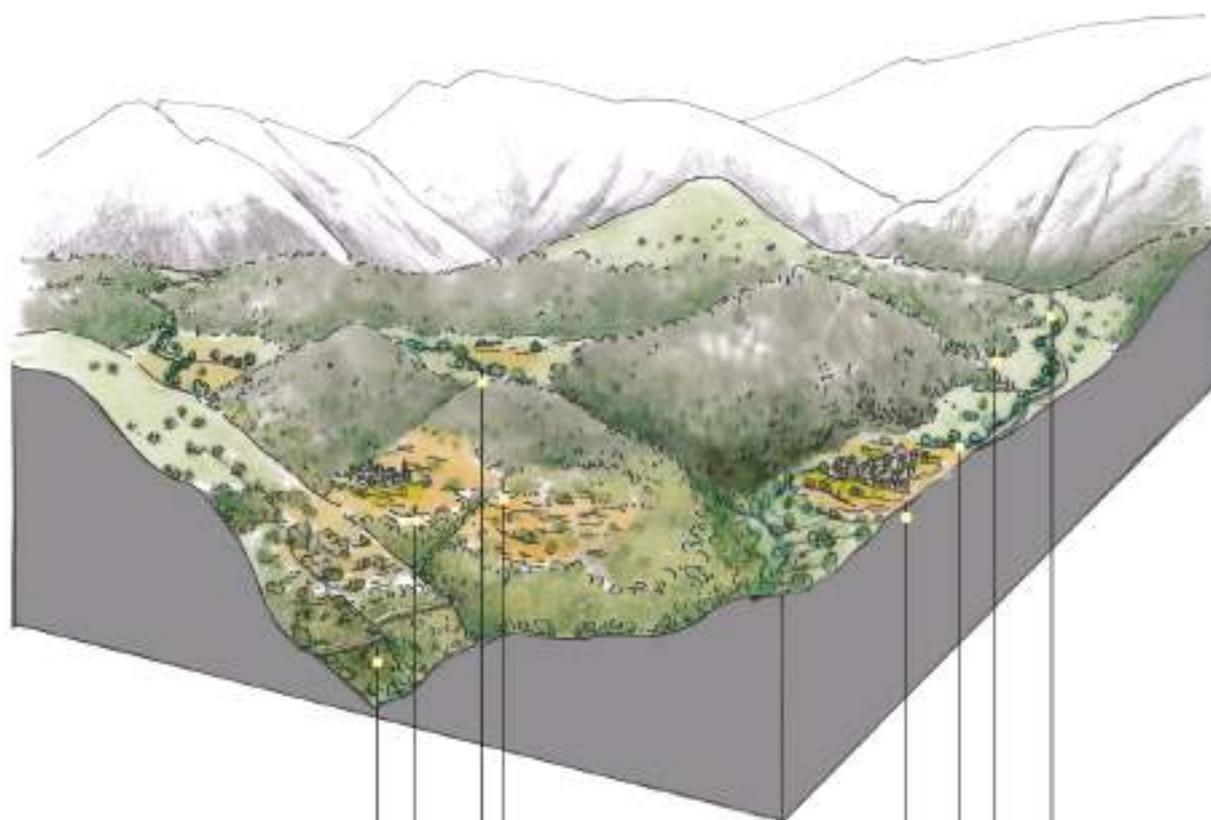


Liste des villages concernés

- Massif de la Carança – Canigò : Nyer, Mantet, Escaro.
- Massif du Madres : Urbanya, Conat, Nohèdes, Sansa, Ayguatébia-Talau, Caudiès-de-Conflent, Railleu.

Cf. [Charte de paysage et d'urbanisme](#) de la Vallée de la Têt et de ses affluents.

Structures paysagères caractéristiques et objectifs de qualité paysagère



Zones de terrasses à proximité des villages : identifier, préserver et restaurer le petit patrimoine caractéristique (murets, cabanes, cens, cortals, canaux, calvaires...)

Espace ouvert cultivé autour des villages et des hameaux : maintenir l'activité agricole et les usages des parcelles (vergers, prairies bocagères, jardins...)

Voies de découverte du paysage : mettre en valeur les points de vue et les panoramas identitaires (gorges, villages emblématiques, sites remarquables, etc.)

Avancées de la forêt sur les espaces cultivés : maintenir des lisières nettes et préserver des espaces agricoles tampons à proximité des villages

Villages en balcon sur les vallées : respecter les silhouettes, les vues, les éléments structurels, valoriser les typologies et les modèles architecturaux locaux

Estives et vallées d'altitude : maintenir et encourager l'activité pastorale

Forêts sur les versants : intégrer la dimension paysagère et environnementale aux pratiques d'exploitation ; valoriser et la mixité des usages

Chemins de randonnées : valoriser les parcours et les lieux d'accueil

CONTEXTE**Structures paysagères**

Les massifs se caractérisent par un relief très contrasté aux vallées étroites et aux influences méditerranéennes. Les villages disséminés sur le territoire et difficiles d'accès, occupent soit les versants, s'inscrivant de façon remarquable dans le paysage, soit les fonds de vallées.

Evolutions

Le caractère préservé de ces massifs, marqués notamment par une déprise agricole forte et des pertes de populations parfois importantes, a justifié la mise en place de plusieurs Réserves Naturelles pour protéger les espèces et milieux naturels tout en permettant leur découverte auprès du public.. L'activité agricole se maintient de manière discrète, souvent en bordure de villages.

**OBJECTIFS
DE QUALITE PAYSAGERE****Concilier développement de l'urbanisation et la préservation des espaces naturels et agricoles :****Formes bâties**

- Maintenir des espaces agricoles tampons entre les villages et la forêt (sécurisation foncière, contrôle de l'urbanisation).

Paysages naturels et agricoles

- Maintenir ouverts et entretenus les espaces agricoles des abords de villages, mettre en place des plans de gestion agricole ou paysagère.
- Identifier, préserver et reconstituer les éléments patrimoniaux du paysage des opérations concrètes de restauration (vergers, canaux, murets...).
- Favoriser l'ouverture des milieux en zone d'altitude par des pratiques agropastorales durables.

Assurer l'évolution des paysages bâtis tout en préservant leur identité :

- Préserver les silhouettes des villages en balcon ou en versants, au regard des constructions nouvelles notamment (volumétries, couleurs) dans les villages des Garrotxes, Evol, Nyer, Mantet.
- Stopper la dispersion de l'habitat dans les vallées.
- Valoriser les typologies et les modèles architecturaux locaux dans les constructions et les rénovations.

Protéger et valoriser le patrimoine culturel et naturel remarquable :

- Valoriser le patrimoine bâti non protégé en réhabilitant des éléments structurants du patrimoine agropastoral : murs de soutènement des terrasses, canaux d'irrigation, cortals situés à proximité des villages et sur les zones d'estives.
- Aménager les sentiers de randonnée pour préserver et valoriser les panoramas et les paysages emblématiques: villages des Garrotxes, gorges de Nyer et de la Carança, col de Mantet.
- Encadrer et/ou améliorer la gestion de la fréquentation dans les espaces naturels sur les sites aménagés pour la pratique d'activités de pleine nature (vallée de la Carança) (cf. 1.2.2).

MASSIF DU CANIGO ET VALLEE DE LA CASTELLANE

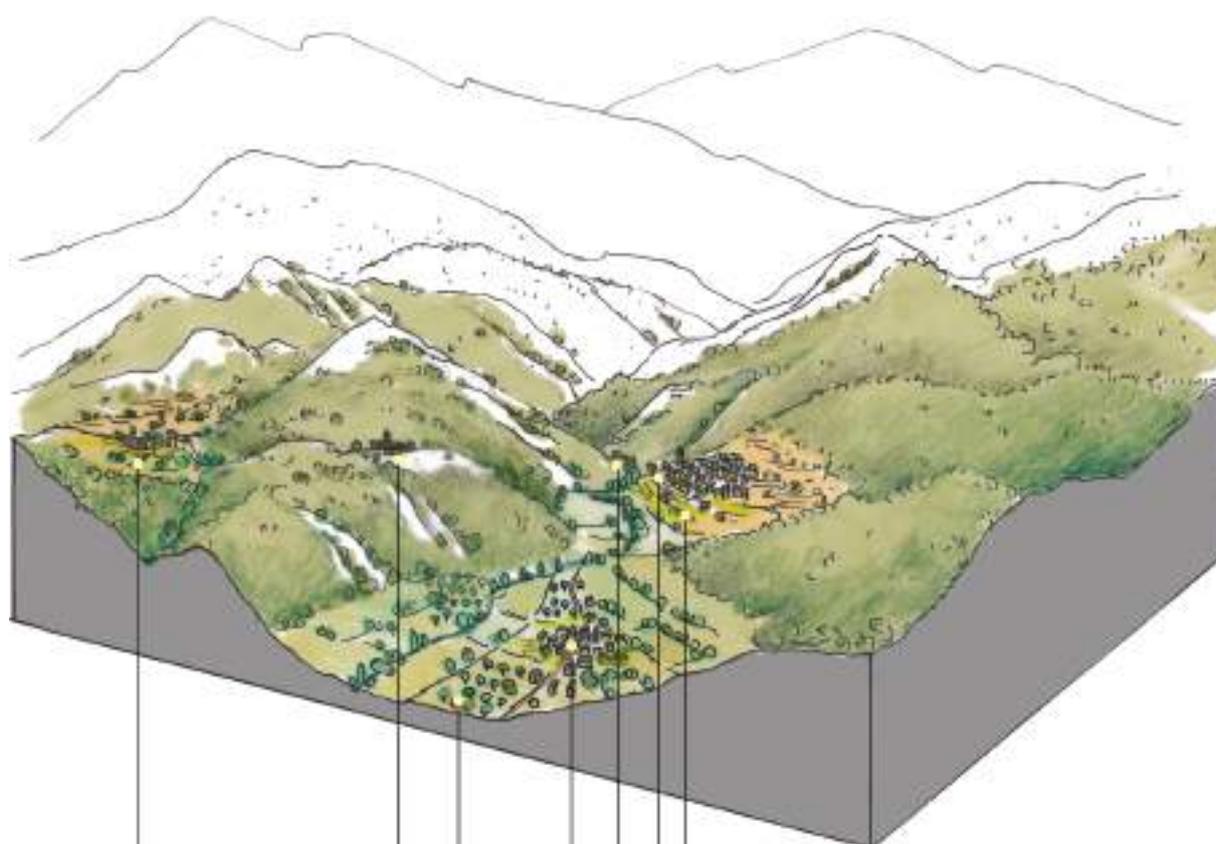


Liste des villages concernés

- Vallée de la Castellane : Cattlar, Campôme, Molitg-les-Bains, Mosset.
- Massif du Canigó : Py, Sahorre, Fuilla, Casteil, Vernet-les-bains, Fillols, Taurinya, Corneilla-de-Conflent, Codalet.

Cf. Charte de paysage et d'urbanisme des vallées de la Têt et de la Castellane.

Structures paysagères caractéristiques et objectifs de qualité paysagère



Espace ouvert cultivé autour des villages et des hameaux : maintenir l'activité agricole ; préserver les éléments du patrimoine bâti (murets, cabanes...) ; intégrer les bâtiments agricoles contemporains au paysage

Sites culturels emblématiques : valoriser les abords et les lieux d'accueil

Fond de vallée cultivé : préserver l'activité agricole, les haies bocagères (trame verte et bleue), les canaux, préserver les vergers, lutter contre le mitage et l'urbanisation linéaire

Zones de terrasses et pâtures à proximité des villages : favoriser l'ouverture des milieux (jardins, vergers...) ; préserver et restaurer le petit patrimoine caractéristique (murets, cabanes, orris, canaux, calvaires...)

Villages en balcon : respecter les silhouettes, les vues principales dans les extensions urbaines ; valoriser les typologies et les modèles architecturaux locaux

Sites liés au thermalisme : valoriser les bâtiments et leurs abords pour l'accueil

Villages des fonds de vallées : densifier les formes urbaines nouvelles et les raccrocher aux tissus existants, valoriser les éléments structurels (jardins, vergers, franges agricoles...) valoriser les typologies et les modèles architecturaux locaux ; intégrer les zones d'activités et bâtiments artisanaux

CONTEXTE

Structures paysagères

Les vallées du massif du Canigó et de la Castellane se distinguent par des paysages méditerranéens, avec une végétation de type chêne vert, qui évoluent vers un paysage montagnard avec l'altitude.

Les fonds de vallées, constitués de dépôts alluvionnaires, sont des espaces propices aux activités agricoles et arboricoles. Les vergers et les prairies de fauche sont des éléments forts du paysage. Ils sont pourtant de plus en plus menacés par une extension diffuse de l'urbanisation (parcelles individuelles très importantes).

Le Massif du Canigó, fréquenté en raison de sa renommée, est classé Canigó Grand Site de France, pour une meilleure protection de ses richesses naturelles et paysagères. Il fait déjà l'objet d'une gestion de la circulation motorisée.

Evolutions

Les vallées, situées à proximité de Prades, connaissent un développement urbain relativement important, s'étendant de manière diffuse à proximité des villages, en fond de vallées le plus souvent. L'enjeu de préservation des terres agricoles et d'accompagnement du développement urbain est prioritaire.

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE

Concilier développement de l'urbanisation et préservation des espaces naturels et agricoles.

Intégrer dans les pratiques d'urbanisme (documents d'urbanisme, politique foncière, projets opérationnels) les objectifs et les principes suivants :

Formes bâties

- Soutenir en priorité la réhabilitation des bâtiments pour revitaliser les centres bourgs (cf. 3.1.1.).
- Maintenir des coupures d'urbanisation entre deux villages ou un village et un hameau (entre Corneilla-de-Conflent et Vernet-les-Bains, Fuillà et Sahorre, Molitg et Campôme- Cf. Plan du Parc et détails ci-dessous).
- Préserver les prairies de fauche, les prairies arboricoles et les anciennes terrasses de cultures situées aux abords des villages (cf. 1.2.3.).
- Contrôler le développement des infrastructures par une gestion appropriée des sites classés au titre du paysage (l'Ancienne abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa, la grotte dite du « Réseau Lachambre », l'Ensemble de l'Abbaye de Saint-Martin-du-Canigó et le Canigó Grand Site de France en partenariat avec le Syndicat mixte en charge du site classé).

Paysages naturels et agricoles

- Maintenir et renouveler les éléments du patrimoine arboré, et principalement les vergers en fond de vallée.
- Valoriser les pratiques de fauche et de pâture durables liées aux pratiques agricoles en sécurisant la maîtrise foncière et en bloquant le développement d'une urbanisation diffuse à proximité des villes et villages (cf. 1.1.4.).
- Mobiliser les outils de maîtrise foncière pour maintenir les zones agricoles (PAEN, ENS, EPF, etc.).
- Requalifier les éléments à forts impacts paysagers, visibles depuis les axes de découvertes, notamment les antennes relais.

Assurer l'évolution des paysages bâtis tout en préservant leur identité :

- Préserver la qualité des silhouettes des villages en balcon ou en versant: Mosset, Casteil, Py.
- Préserver les silhouettes des villages en balcon ou en versants, au regard des constructions nouvelles notamment (volumétries, couleurs).
- Limiter la dispersion de l'habitat dans les vallées, aux abords des Plus Beaux Villages de France.
- Implanter des modèles architecturaux en cohérence avec leur environnement bâti et paysager.

Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel remarquable :

- Valoriser les sites emblématiques et leurs abords en termes d'aménagements liés à l'accueil (parking, cheminements, signalisation, etc...) (cf. 2.3.3.).
- Valoriser le patrimoine bâti non protégé en réhabilitant des éléments structurants du patrimoine agropastoral : murs de soutènement des terrasses, canaux d'irrigation, cortals situés à proximité des villages et sur les zones d'estive.
- Identifier et préserver les sites bâtis et les constructions isolées (cabanes pastorales, orris, hameaux etc.).
- Préserver et valoriser les panoramas et les paysages emblématiques visibles depuis les sentiers de randonnée et les routes touristiques (col de Jau, etc.).
- Encadrer et/ou améliorer la gestion de la fréquentation dans les espaces naturels sur les sites de loisirs déjà équipés, jouxtant les pôles d'accueil des stations thermales (Vernet les Bains, notamment) et les sites aménagés pour la pratique d'activités de pleine nature (massif du Canigò, col de Jau et refuge du Callau) (cf. 1.2.2)

DÉTAILS DES COUPURES D'URBANISATION

Entre Corneilla-de-Conflent et
Vernet-les-Bains, Fuillà et Sahorre



Entre Fuillà et le faubourg
de Villefranche-de-Conflent



Entre Molitg et Campôme



Entre Catllar et le mas Riquer



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

tél. : 04 68 04 97 60

www.parc-pyrenees-catalanes.fr

